

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## SESSION 2025

### HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

### ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

#### ÉPREUVE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties :  
histoire, géographie enseignement moral et civique.

	Pages
<b>Première partie</b> <b>Histoire (6 points)</b>	2/12 à 2/12
<b>Deuxième partie</b> <b>Géographie</b> <b>(8 points)</b>	3/12 à 7/12
<b>Troisième partie</b> <b>Enseignement moral et civique</b> <b>(6 points)</b>	8/12 à 12/12

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

**L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.**

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-PO3	1/12

## Première partie : Histoire (6 points)

**Thème 1.** Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

**Compétence évaluée :** Maîtriser et utiliser des repères chronologiques : se repérer et contextualiser (3 points)

### Question 1

Après avoir recopié le tableau suivant portant sur la guerre froide, dites à quels événements correspondent les dates indiquées et complétez les dates manquantes.

Dates	Événements
	Guerre froide
1962	
	Accords d'Helsinki
1989	

### Question 2

Expliquez pourquoi la crise des missiles à Cuba marque un tournant dans la guerre froide.

**Compétence évaluée :** Mémoriser et s'appropriier les notions (3 points)

### Question 3

Expliquez le rôle de la propagande pendant la guerre froide. Vous illustrerez votre propos d'un exemple de votre choix d'utilisation de la propagande.

## Deuxième partie : Géographie (8 points)

### **Thème 2. Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter.**

Capacités évaluées :

- *Mener et construire une démarche géographique et la justifier.*
- *Situer un risque naturel dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.*
- *Construire à titre individuel un argumentaire présentant l'intérêt d'un plan de prévention des risques.*

### **SUJET**

#### **Le cyclone Gabrielle en Nouvelle-Zélande.**

*Le dossier comporte 3 documents :*

Documents	Source des documents
Document 1	« Un cyclone d'une ampleur sans précédent depuis un siècle balaye la Nouvelle-Zélande, qui déclare l'état d'urgence », <i>Géo</i> , 14 février 2023 [en ligne]. Disponible sur : <a href="https://www.geo.fr/environnement/un-cyclone-dune-ampleur-sans-precedent-depuis-un-siecle-balaye-la-nouvelle-zealande-qui-declare-letat-durgence-213521">https://www.geo.fr/environnement/un-cyclone-dune-ampleur-sans-precedent-depuis-un-siecle-balaye-la-nouvelle-zealande-qui-declare-letat-durgence-213521</a> .
Document 2	Retranscription du discours de James Shaw, Ministre du changement climatique de Nouvelle-Zélande au Parlement, cité par Tess McClure, « Cyclone Gabrielle worst storm to hit New Zealand this century, says PM », <i>The Guardian</i> , 14 février 2023 [en ligne]. Disponible sur : <a href="https://www.theguardian.com/world/2023/feb/13/cyclone-gabrielle-new-zealand-declares-national-state-of-emergency">https://www.theguardian.com/world/2023/feb/13/cyclone-gabrielle-new-zealand-declares-national-state-of-emergency</a> .

## **Document 1 – Un cyclone d'une ampleur sans précédent depuis un siècle balaye la Nouvelle-Zélande, qui déclare l'état d'urgence.**

*Le gouvernement néo-zélandais a déclaré mardi 14 février [2023] l'état d'urgence à travers l'archipel, frappé par le violent cyclone Gabrielle qui a privé d'électricité 225 000 personnes et entraîné des inondations ainsi que des glissements de terrain.*

Des vents violents et d'abondantes précipitations se sont abattues dans la nuit de lundi à mardi sur l'île du Nord, où vivent plus des trois quarts des cinq millions d'habitants de la Nouvelle-Zélande.

Le Premier ministre Chris Hipkins a qualifié le cyclone Gabrielle d'« événement météorologique le plus important survenu en Nouvelle-Zélande durant ce siècle ». « Les conséquences sont importantes et sont généralisées », a-t-il déclaré. « La gravité et les dégâts que nous constatons n'ont pas été observés depuis une génération. »

Des maisons ont été endommagées par des chutes d'arbres ou envahies par la boue et des débris. Certains habitants se sont ainsi retrouvés totalement isolés, les routes étant coupées à la suite de glissements de terrain ou d'inondations. Selon des médias locaux, des personnes ont dû fuir leur domicile à la nage. Certaines ont dû traverser à pied des rues inondées, d'autres ont été contraintes de s'abriter sur place.

« Pendant la nuit, un énorme arbre est tombé devant notre maison, juste à côté de mon (véhicule). Il a bloqué la route et nous n'avons pas pu partir », a raconté à l'AFP Bredon Pugh, 53 ans, habitant de Whangamata (nord). « C'était effrayant, je suis un ancien garde-côtes mais je n'ai jamais vu rien de tel durant les vingt années que j'ai passées ici », a-t-il dit. « L'eau au niveau de (la) route m'arrivait jusqu'aux tibias », a poursuivi Bredon Pugh, « nous étions sans électricité de 22h00 jusqu'à environ 15h00 et nous n'avons pas internet ».

### **Des rafales de vent allant jusqu'à 140 km/h**

Ce cyclone a entraîné des rafales de vent allant jusqu'à 140 km/h, un cumul de précipitations pouvant atteindre 20 cm en 24 heures, et des vagues de onze mètres.

Au moins 2 500 personnes ont dû évacuer leur domicile, a rapporté le ministre de la Gestion des urgences, Kieran McAnulty. Plusieurs zones sont inaccessibles par la route et privées d'électricité ou de télécommunications. 225 000 personnes n'ont pas accès au courant électrique, selon les fournisseurs d'énergie et le gouvernement. La route principale qui relie la capitale Wellington à Auckland, la plus grande ville du pays, est fermée. Des soldats ont été déployés pour aider aux évacuations. « Ce sont des intempéries sans précédent qui ont un énorme impact » dans le nord du pays, a déclaré M. McAnulty, avec « des inondations à grande échelle, des glissements de terrain, des routes et d'autres infrastructures endommagées ».

C'est la troisième fois seulement que la Nouvelle-Zélande déclare l'état d'urgence, après les attentats de Christchurch en 2019 et l'épidémie de Covid en 2020. « Il s'agit d'une catastrophe majeure (qui représente) une menace réelle pour la vie des Néo-Zélandais », a prévenu M. McAnulty, ajoutant que l'état d'urgence national était décrété pour sept jours. Il a précisé que de nouvelles pluies et des vents violents sont attendus mardi, venant compliquer les opérations de secours.

« Les services d'urgence travaillent nuit et jour, mais l'instabilité des sols, les eaux de crue et les routes fermées compliquent les choses », a déclaré M. McAnulty. Un pompier est porté disparu et un autre se trouve dans un état critique après l'effondrement d'une maison à West Auckland, selon les services d'incendie et de secours.

Le cyclone a cloué les avions au sol et la compagnie aérienne Air New Zealand a précisé que les déplacements de quelques 35 000 de ses clients internationaux ont été perturbés, avec plus de 600 vols annulés. Les aéroports rouvrent toutefois progressivement. M. Hipkins a promis 11,5 millions de dollars néo-zélandais (6,8 millions d'euros) pour aider aux réparations.

**Une époque de « catastrophes naturelles en cascade, alimentées par le changement climatique »**

Auckland, qui compte 1,6 million d'habitants, se remet à peine des inondations soudaines qui ont fait fin janvier quatre morts et contraint des milliers de personnes à quitter leur domicile. Selon l'organisme néo-zélandais de météorologie MetService, l'aéroport d'Auckland a enregistré 48 % de ses précipitations annuelles durant ces 45 derniers jours.

La Nouvelle-Zélande est entrée dans une époque de « catastrophes naturelles en cascade, alimentées par le changement climatique », qui voit les conséquences de phénomènes météorologiques violents et répétés s'accumuler au fil du temps, selon Christine Kenney, spécialiste de la réduction des risques à l'université Massey.

Source : « Un cyclone d'une ampleur sans précédent depuis un siècle balaye la Nouvelle-Zélande, qui déclare l'état d'urgence », *Géo*, 14 février 2023 [en ligne].

Disponible sur : <https://www.geo.fr/environnement/un-cyclone-dune-ampleur-sans-precedent-depuis-un-siecle-balaye-la-nouvelle-zelande-qui-declare-letat-durgence-213521>.

## **Document 2 – Retranscription de l'intervention du ministre du changement climatique James Shaw au parlement néo-zélandais le 14 février 2023.**

« Je dois dire que nous pensions avoir vécu la pire catastrophe climatique de notre pays il y a à peine deux semaines. Nous devons maintenant faire face à un défi encore plus grand.

La semaine dernière, je me suis rendu à Auckland et j'ai constaté les dégâts ainsi que l'implication et le travail des citoyens. J'ai visité une maison soufflée et déplacée de ses fondations par la force de l'eau.

Je dois vous avouer que je lutte pour trouver les mots pour exprimer mes pensées et mes sentiments sur cette catastrophe. Je crois que n'ai jamais ressenti une telle tristesse, ni une telle colère, vis-à-vis de toutes ces décennies que nous avons perdues en chamailleries<sup>(1)</sup> et en palabres<sup>(2)</sup> sur la réalité du changement climatique, sur la responsabilité de l'activité humaine, sur la nécessité ou non d'agir parce que nous y sommes confrontés maintenant et si nous n'agissons pas cela va empirer. Je me souviens d'une phrase d'un autre temps et d'une autre crise : « le temps de la procrastination<sup>(3)</sup>, des demi-mesures, de l'apaisement et du bluff, la possibilité de retarder notre action touche à sa fin et nous entrons dans une période de conséquences. [...] »

Certains diront qu'il est « trop tôt » pour parler de ce genre de choses mais nous sommes en plein dedans. Cet événement est lié au changement climatique. S'il est aussi grave, c'est évidemment à cause de la hausse des températures mondiales, qui est déjà de 1,1 degré. Nous devons cesser de trouver des excuses pour notre inaction. Nous ne pouvons pas faire l'autruche et enfouir la tête dans le sable quand les plages sont submergées sous les eaux. Nous devons agir maintenant. »

<sup>(1)</sup> *Chamailleries* : disputes inutiles.

<sup>(2)</sup> *Palabres* : discussions longues et difficiles.

<sup>(3)</sup> *Procrastination* : tendance à différer une décision ou l'exécution de quelque chose.

**Source** : Retranscription du discours de James Shaw, Ministre du changement climatique de Nouvelle-Zélande au Parlement, cité par Tess McClure, « Cyclone Gabrielle worst storm to hit New Zealand this century, says PM », *The Guardian*, 14 février 2023 [en ligne]. Disponible sur :

<https://www.theguardian.com/world/2023/feb/13/cyclone-gabrielle-new-zealand-declares-national-state-of-emergency..>

## QUESTIONS

### **Question 1**

Racontez l'aléa survenu en Nouvelle-Zélande le 13 février 2023 et ses principales conséquences. (*Document 1*)

### **Question 2**

Présentez la politique de gestion de crise mise en œuvre par le gouvernement néo-zélandais. (*Document 1*)

### **Question 3**

Relevez dans les documents ce qui montre que cet événement est exceptionnel et inhabituel pour la Nouvelle-Zélande. (*Documents 1 et 2*)

### **Question 4**

Commentez l'affirmation du ministre James Shaw : « ces décennies que nous avons perdues en chamailleries et en palabres sur la réalité du changement climatique, sur la responsabilité de l'activité humaine, sur la nécessité ou non d'agir. » (*Document 2*)

### **Question 5**

Construisez un argumentaire présentant l'intérêt pour un État de mettre en place un plan d'adaptation au changement climatique.

## Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

**Thème. S’engager et débattre en démocratie autour des défis de société.**

Compétences évaluées :

- *Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s’appuyant sur les repères et les notions du programme.*
- *Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.*
- *Respecter autrui et la pluralité des points de vue.*

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : association, démocratie représentative, responsabilité.

### **SUJET**

#### **Révolution numérique et cyberharcèlement.**

La révolution numérique transforme les modes de communication et amplifie les risques de harcèlement qui touchent surtout les jeunes via les réseaux sociaux.

*Le dossier comporte 3 documents :*

<b>Documents</b>	<b>Source des documents</b>
Document 1	« Que dit la loi : le cyberharcèlement », article du site de l’association e-Enfance / 3018 de lutte contre le harcèlement et les violences numériques que subissent les jeunes, 14 décembre 2021 [en ligne]. Disponible sur : <a href="https://e-enfance.org/loi-cyberharcèlement/">https://e-enfance.org/loi-cyberharcèlement/</a>
Document 2	Post du responsable Meta France Laurent Solly sur le réseau social Instagram lançant la campagne « #lepoidsdesmots », 21 septembre 2021.
Document 3	Affiche de la campagne « Non au harcèlement » 2022-2023, Ministère de l’Éducation nationale et de la Jeunesse [en ligne].

## **Document 1 – Les dispositions légales contre le cyberharcèlement.**

Le cyber-harcèlement ou cyberharcèlement ou harcèlement en ligne ou cyberintimidation est puni par la loi et est défini par l'article 222-33-2-2 du code pénal, créé par la loi n°2014-873 du 04 août 2014 et modifié par la loi n°2018-703 du 3 août 2018, comme suit :

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail. [...]

La loi considère ainsi que le cyberharcèlement est une forme aggravée du harcèlement moral.

Ainsi, selon l'article 222-33-2 du Code pénal, le cyberharcèlement est une circonstance aggravante du harcèlement moral, « lorsque les faits ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique. [...]

C'est un délit punissable et les sanctions varient suivant les situations :

- Lorsque l'auteur est majeur et que la victime a plus de quinze ans, il risque jusqu'à deux d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Si la victime a moins de quinze ans, alors la peine maximale est portée à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

- Lorsque l'auteur est mineur, des règles spécifiques s'appliquent s'il a moins de 13 ans. S'il a plus de treize ans et que la victime a plus de quinze ans alors la peine maximale est portée à un an de prison et 7 500 euros d'amende. Si la victime a moins de quinze ans alors la peine est portée à 18 mois et 7 500 euros d'amende.

Les raids numériques, encore appelés harcèlement en meute sont punis de la même manière. Ce phénomène est constitué dès lors que plusieurs personnes harcèlent une même victime en même temps ou de manière successive. Les membres d'un groupe incriminé peuvent individuellement être sanctionnés sans avoir agi de façon répétée ou concertée.

Selon le ministère de l'Éducation nationale, le cyber-harcèlement se définit comme un « acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ».

Source : « Que dit la loi : le cyberharcèlement », article du site de l'association e-Enfance / 3018 de lutte contre le harcèlement et les violences numériques que subissent les jeunes, 14 décembre 2021 [en ligne].

Disponible sur : <https://e-enfance.org/loi-cyberharcelement/>

## Document 2 – Instagram s’engage dans la lutte contre le cyberharcèlement.



The image shows a screenshot of an Instagram post. On the left is a dark grey graphic with the Instagram logo, the word 'Instagram' in its signature font, the word 'PRÉSENTE' in a bold sans-serif font, and the hashtag '#LePoidsdesMots' in a large, bold, white sans-serif font. On the right is the post's interface. The user 'sollylaurent' is shown with a verified badge and a 'Suivre' button. The caption reads: 'Nous lançons aujourd'hui une grande campagne nationale #LePoidsdesMots pour sensibiliser, former et lutter contre le cyber-harcèlement. En partenariat avec l'association Génération Numérique et E-Enfance ainsi que 12 créateurs et influenceurs français. Une tournée des collèges est lancée dès aujourd'hui et pendant plusieurs mois, pour informer et former plusieurs dizaines de milliers de collégiens et leurs parents. Ensemble prévenons et luttons contre le harcèlement en ligne !'. Below the caption are icons for likes, comments, shares, and a bookmark. The post has 3466 views and is dated 21 septembre 2021. At the bottom right, there is a prompt: 'Connectez-vous pour aimer ou commenter.'

Source : Post du responsable Meta France Laurent Solly sur le réseau social *Instagram* lançant la campagne « #lepoidsdesmots », 21 septembre 2021.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-PO3	10/12

**Document 3 – Campagne « Non au harcèlement » 2022-2023.**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Et si  
**l'autre**  
c'était  
toi ?

Si tu es témoin ou victime de harcèlement, il y a toujours une personne de confiance pour en parler dans ton établissement.

**Pour signaler une situation de harcèlement :**  
*Service et appel gratuits - Numéro d'appel national*

➔ **3020**

**Pour signaler une situation de cyberharcèlement :**  
*Service et appel gratuits - Numéro d'appel national*

➔ **3018**

**NON AU HARCÈLEMENT**  
[www.nonaharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonaharcèlement.education.gouv.fr)

Source : Affiche de la campagne « Non au harcèlement » 2022-2023, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse [en ligne].

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-PO3	11/12

## QUESTIONS

### Question 1

Définissez le cyberharcèlement du point de vue du droit. (*Document 1*)

### Question 2

Recopiez et complétez le tableau ci-dessous sur votre copie pour présenter les acteurs qui s'engagent dans la lutte contre le cyberharcèlement et leurs moyens d'action. (*Documents 1 à 3*)

Acteurs de la lutte contre le cyberharcèlement	Moyens d'action

### Question 3

Vous voulez sensibiliser les futurs élèves de votre lycée aux risques liés au cyberharcèlement sur les réseaux sociaux. Vous préparez un discours visant à les alerter sur les enjeux de ce phénomène et à les encourager à agir.

**Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.**